

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 04 avril 2016 à 18 heures conformément aux convocations du 29 mars 2016.

Est inscrit à l'ordre du jour : procès-verbal du 29 octobre 2015 ; compte administratif 2015 ; compte de gestion 2015 ; budget primitif 2016 ; secours d'urgence ; bilan formation lieux infos seniors ; questions diverses.

Séance du 04 avril 2016

L'an deux mille seize, le quatre avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 29 mars 2016.

Présents : Mesdames Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Ornella MIMY, Valérie VESCHAMBRE, Monsieur André FEUNTEUN, Mesdames Odile LAUBY, Paulette VERT, Eliane BONNEVIALE ;

Excusée : Madame Florence LEMAIRE ;

Secrétaire de séance : Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2016/001 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ est élue présidente pour l'examen du compte administratif 2015.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Il fait apparaître un résultat global excédentaire au 31/12/2015 de 1 096,16 euros en section de fonctionnement.

Délibération : ~~publiée et/ou~~ affichée le 05/04/2016

transmise au Préfet le /04/2016

2016/002 – COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion établi par le percepteur présentant le même résultat final que le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération : ~~publiée et/ou~~ affichée le 05/04/2016

transmise au Préfet le /04/2016

2016/003 – BUDGET PRIMITIF 2016

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2016.

Après examen détaillé, le budget du CCAS est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 596,16 euros en section de fonctionnement.

Délibération : ~~publiée et/ou~~ affichée le 05/04/2016

transmise au Préfet le /04/2016

2016/004 – DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE «dossier 1/2016»

Monsieur le Président en considération des attributions du CCAS, fait part à l'assemblée de l'enquête sociale effectuée par Madame Marina DAUZAT, assistante sociale de la circonscription Sud Agglo en date du 03 février 2016 concernant une administrée qui sera dénommée «dossier 1/2016» ; dont il rapporte la situation.

Il propose l'admission d'un secours d'urgence de 300 euros (charges de réparation de son véhicule).

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité décide le versement du secours d'un montant de 300 euros, inscrit au compte 6561 du budget primitif 2016, sur le compte du demandeur «dossier 1/2016».

Le dossier d'enquête sociale concernant «dossier 1/2016» détenu par le CCAS est protégé par le secret professionnel et est classé au fichier des demandes bénéficiaires.

Délibération : ~~publiée et/ou~~ affichée le 05/04/2016

transmise au Préfet le /04/2016

2016/005 – DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE «dossier 2/2016»

Monsieur le Président en considération des attributions du CCAS, fait part à l'assemblée de l'enquête sociale effectuée par Madame Marina DAUZAT, assistante sociale de la circonscription Sud Agglo en date du 18 mars 2016 concernant un administré qui sera dénommé «dossier 2/2016» ; dont il rapporte la situation.

Il propose l'admission d'un secours d'urgence de 106,20 euros (charges de loyer).

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité décide le versement du secours d'un montant de 106,20 euros, inscrit au compte 6561 du budget primitif 2016, sur le compte de Dom'Aulim «dossier 2/2016».

Le dossier d'enquête sociale concernant «dossier 2/2016» détenu par le CCAS est protégé par le secret professionnel et est classé au fichier des demandes bénéficiaires.

Délibération : ~~publiée et/ou~~ affichée le 05/04/2016

transmise au Préfet le /04/2016

LIEUX INFORMATIONS SENIORS (LIS)

Une prise en charge de la dépendance des personnes âgées au niveau local est proposée grâce à la création de «Lieux Infos Séniors» aux habitants.

En effet, dans le cadre d'une démarche partenariale CLIC, GVAC et CCAS une formation spécialisée sur les questions gérontologiques afin de faciliter l'accompagnement des personnes âgées et de leur famille, deux élues référentes Mesdames MIMY et POUSSET restent à la disposition des personnes intéressées.

Contact sera possible en Mairie pour une prise de rendez-vous en Mairie ou à domicile.

Adoption des délibérations n°2016-001 à 2016-005

Fin de la séance à 19 heures.

Le Maire,




Jean-Claude ROCHE.